SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit	:	MasterRoc MP 303CE Hardener
Code du produit	:	000000000050323927 000000000050323927
Autres moyens d'identification	:	Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur	:	Master Builders Solutions Canada Inc.
Adresse	:	1800 CLARK BLVD Brampton ON L6T 4M7
Numéro d'appel d'urgence	:	ChemTel: +1-813-248-0585;
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence	:	USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Produit chimique pour la construction
Restrictions d'utilisation	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Matières solides comburantes	:	Catégorie 3
Toxicité aiguë (Oral(e))	:	Catégorie 4
Irritation cutanée	:	Catégorie 2
Irritation oculaire	:	Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire	:	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	:	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Catégorie 3
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	:	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence :

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210 Tenir à l’écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d’inflammation. Ne pas fumer.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P221 Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340 EN CAS D’INHALATION: transporter la personne à l’extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l’eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Rincer la bouche.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange	:	Mélange
Nature chimique	:	Pas de données applicables disponibles.

Composants

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'inhalation	:	Après inhalation des poussières: Repos, air frais, secours médical.
En cas de contact avec la peau	:	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. Demander conseil à un médecin.
En cas d'ingestion	:	Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
Avis aux médecins	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Eau pulvérisée Poudre sèche Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	jet d'eau
Produits de combustion dangereux	:	vapeurs nocives oxydes d'azote fumées noir de carbone oxydes de carbone
Information supplémentaire	:	Le danger dépend des produits et des conditions de combustion. Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Ne pas respirer les poussières. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Eviter le dégagement de poussières.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Éviter la formation de poussière. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Conditions de stockage sures	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
Matières à éviter	:	Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé TRGS 509/510. Ne pas entreposer près des acides.
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Donnée non disponible

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique : Pas de données applicables disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire à filtre de particules approuvé par le NIOSH (ou équivalent) si la ventilation est inappropriée pour le contrôle des poussières.

Protection des mains

Remarques : Gants de protection résistant aux produits chimiques.
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures de protection : Eviter l'inspiration de poussière.
En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : cristallin(e)

Couleur : blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 4.3 (20 °C)
Concentration: 10 g/l

Point de fusion	:	> 180 °C
Point de congélation		Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Le produit est un solide non volatile.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non inflammable
Auto-inflammation	:	non auto-inflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Le produit est un solide non volatile.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	1.2 gcm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	:	1,150 kg/m3 (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	556 g/l (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -3.02 (25 °C) Méthode: autre (calculé(e))
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Non explosif

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 3.
Substances auto-échauffantes	:	Donnée non disponible
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taux de corrosion du métal	:	Non corrosif pour le métal.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Favorise l'inflammation des matières combustibles. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides Bases Agents réducteurs Substances organiques métal
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	ETA: 943 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Pas de données applicables disponibles.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Numéro ONU	:	UN 1505
Nom d'expédition des Nations unies	:	PERSULFATE DE SODIUM
Classe	:	5.1
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	5.1

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1505
Nom d'expédition des Nations unies	:	Sodium persulphate
Classe	:	5.1
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	Oxidizer
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	563
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	559

Code IMDG

Numéro ONU	:	UN 1505
Nom d'expédition des Nations unies	:	SODIUM PERSULPHATE
Classe	:	5.1
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	5.1
EmS Code	:	F-A, S-Q
Polluant marin	:	non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Numéro ONU	:	UN 1505
Nom d'expédition des Nations unies	:	PERSULFATE DE SODIUM
Classe	:	5.1
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	5.1
Code ERG	:	140
Polluant marin	:	non

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA	:	Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	08/15/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR